

RCS : BREST Code greffe : 2901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1986 B 00145 Numéro SIREN : 338 138 795 Nom ou dénomination : FINANCO

Ce dépôt a été enregistré le 24/05/2024 sous le numéro de dépôt 2526

Financo

Comptes au 31 décembre 2023

FINANCO

335 rue Antoine de Saint Exupéry

Zone de Prat Pip Nord

29490 GUIPAVAS

Comptes au 31.12.2023

Bilan

		(En milliers d'euros)	
Actif	Notes	31.12.2023	31.12.2022
Caisse, Banques centrales		1	1
Créances sur les établissements de crédit	1-15	73 097	111 790
Opérations avec la clientèle	2-15	2 871 948	2 686 570
Actions et autres titres à revenu variable		-	-
Participations et autres titres détenus à long terme		-	-
Parts dans les entreprises liées	3	2	2
Crédit-bail et location avec option d'achat	4	635 175	534 038
Immobilisations incorporelles	5	16 404	15 182
Immobilisations corporelles	5	978	1 085
Autres actifs	6	18 516	17 544
Comptes de régularisation	7	10 553	6 383
Total		3 626 674	3 372 596
Passif	Notes	31.12.2023	31.12.2022
Dettes envers les établissements de crédit	8-15	3 138 305	3 026 841
Opérations avec la clientèle	9-15	15 509	15 322
Dettes représentées par un titre		-	-
Autres passifs	10	55 464	59 020
Comptes de régularisation	11	35 624	28 944
Provisions	12	3 946	4 905
Dettes subordonnées	13	61 842	61 838
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)		26 000	24 000
Capitaux propres hors FRBG	14	289 984	151 727
Capital souscrit		210 000	58 000
Primes d'émission		-	16 811
Réserves		5 800	5 585
Report à nouveau		65 927	60 558
Résultat de l'exercice		8 257	10 773
Total		3 626 674	3 372 596

Handwritten signature

Financo

Hors-bilan

(En milliers d'euros)

	Notes	31.12.2023	31.12.2022
Engagements donnés	16	500 150	531 286
Engagements de financement		498 169	531 286
Engagements de garantie		1 981	-
Engagements sur titres		-	-
Engagements reçus	16	158 466	155 912
Engagements de financement		15 000	15 000
Engagements de garantie		143 466	140 912
Engagements sur titres		-	-
Instruments financiers à terme		-	-

Compte de résultat

(En milliers)

	Notes	31.12.2023	31.12.2022
Intérêts et produits assimilés	17	93 034	80 892
Intérêts et charges assimilés	17	-53 538	-17 711
Produits sur opérat. de crédit-bail et LOA	18	190 207	160 946
Charges sur opérat. de crédit-bail et LOA	18	-168 859	-148 770
Revenus des titres à revenu variable		-	-
Commissions (produits)	19	37 933	35 458
Commissions (charges)	19	-794	-752
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		-	-
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		-	-
Autres produits d'exploitation bancaire	20	2 067	1 944
Autres charges d'exploitation bancaire	20	-1 008	-734
PRODUIT NET BANCAIRE		99 042	111 274
Charges générales d'exploitation	21	-62 280	-66 078
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-3 963	-3 692
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		32 799	41 504
Coût du risque	22	-22 335	-18 570
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		10 465	22 934
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	23	-566	-37
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOT		9 899	22 897
Résultat exceptionnel		-	-13
Impôt sur les bénéfices	24	359	-2 111
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées	25	-2 000	-10 000
RÉSULTAT NET		8 257	10 773

Annexe

Comptes au 31.12.2023

CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Cadre juridique et financier

Financo, Société Anonyme, dont le siège social est situé 335, Rue Antoine de Saint-Exupéry 29490 GUIPAVAS, immatriculée au RCS de Brest sous le numéro B 338 138 795, est une société de financement et un établissement de paiement ayant reçu l'agrément de l'ACPR en ce sens. Elle intervient principalement dans le domaine du crédit à destination des particuliers et des professionnels, au travers un réseau de vendeurs agréés, d'Intermédiaires en Opérations de Banque et en Services de Paiement ou directement auprès d'une clientèle de particuliers.

Faits marquants de l'exercice

Contexte économique

Financo, comme tous les acteurs du crédit, a dû faire face en 2023 à la poursuite des hausses de taux de refinancement initiées en 2022, sans pouvoir répercuter l'impact sur les taux clients contraints par l'usure. La hausse progressive des taux d'usure et une légère détente du refinancement au second semestre permettent cependant de reconstituer une petite partie de la marge.

Malgré ce contexte économique difficile, Financo poursuit sa transformation vers un modèle durable, et adopte le statut de Société à mission en mai 2023. Cette profonde mutation, engageante et exigeante, est accompagnée d'une augmentation de capital de 130M€.

Le lancement de Nidomio (plateforme de services sur la rénovation de l'habitat) acte un premier pas vers un modèle de durabilité, dans lequel Financo propose des solutions facilitant la transition de ses partenaires et clients.

Evénements comptables

- En mai 2023, le Conseil d'Administration de Crédit Mutuel Arkéa et le Conseil de Surveillance de Financo ont validé une augmentation de capital de 152 millions d'euros, par un apport en numéraire de 130 millions d'euros et une incorporation de réserve de 22 millions d'euros. Le capital est ainsi porté à 210 millions d'euros.
- Concomitamment, Financo a adopté le statut de Société à mission.
- Le 01/09/2023, Financo a repris le stock résiduel de véhicules issus du portefeuille MMB (à l'euro symbolique). Cela marque la fin des prestations externalisées réalisées pour le compte de My Money Bank. L'encours résiduel est inférieur à 5 M€ à fin 2023.
- Des ajustements méthodologiques de provisionnement des dossiers en douteux compromis ont induit une dotation pour risque de 2.1 M€.
- Une dotation au fonds pour risques bancaires généraux d'un montant de 2 Millions d'euros a été réalisée en 2023.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Présentation des comptes

La présentation des comptes est faite en conformité avec le Règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Principes généraux et méthodes d'évaluation

Principes généraux

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice, n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence de méthodes d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes de la société sont établis conformément aux principes comptables généralement admis ainsi qu'aux dispositions réglementaires applicables aux établissements de crédit en France, prescrites par le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Options et méthodes d'évaluation

Créances

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière. Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Conformément au règlement ANC 2014-07, Financo applique l'étalement des commissions d'octroi de crédits (COC) et des commissions de renégociation sur la durée de vie effective du crédit au prorata du capital restant dû. Les commissions reçues sont présentées en produits nets d'intérêts dans le produit net bancaire au compte de résultat et intégrées à l'encours de crédit concerné au bilan.

Classement

Les créances sont réparties en encours sains et encours douteux.

Sont classées en encours douteux les créances pour lesquelles un risque de non-recouvrement partiel ou total est probable et qui répondent à l'une des deux conditions suivantes :

- impayés de plus de trois mois ;
- contrepartie présentant une situation financière dégradée ou faisant l'objet de procédures contentieuses.

Le passage d'une créance en encours douteux entraîne par contagion un classement identique de l'ensemble des créances d'une contrepartie donnée.

Sont qualifiées d'encours douteux compromis les créances dont la déchéance du terme est prononcée.

La notion de « créances douteuses » recouvre les encours douteux et les encours douteux compromis. La comptabilisation des intérêts est suspendue à la date de passage en encours douteux compromis.

Les encours douteux sont classés en encours sains lorsque l'emprunteur est resté sain sur les 24 derniers mois et qu'il ne présente aucun impayé de plus de 30 jours sur l'ensemble de ses contrats à la fin des 24 mois.

Une créance restructurée est une créance ayant fait l'objet d'une concession accordée pour tout type d'exposition à un client rencontrant ou sur le point de rencontrer des difficultés à honorer ses engagements financiers.

Le classement des créances restructurées en encours douteux peut être abandonné lorsque le risque sur la contrepartie au sens du quatrième alinéa de l'article 2221-1 est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière

pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain.

Conformément au défaut Bâlois, une période probatoire de 3 mois minimum est appliquée durant laquelle l'emprunteur est maintenu en défaut, suite à cette période, le retour en sain est conditionné à la validation à dire d'expert ou à l'absence d'incident pendant la période probatoire.

- Opérations de Location avec Option d'Achat (LOA)

Propriétaire des matériels qu'elle donne en location, Financo pratique des amortissements comptables de type linéaire conformément aux dispositions légales et réglementaires. Les opérations de LOA sont comptabilisées en immobilisations à leur coût d'acquisition et amorties à compter de la date de livraison du bien, sur la durée normale d'utilisation des biens concernés.

La réserve financière latente représente l'écart entre la valeur nette comptable des immobilisations louées et l'encours financier correspondant aux locations de ces immobilisations.

Les loyers sont perçus d'avance et la méthode retenue pour calculer l'amortissement financier est celle dite à « intérêts perçus d'avance », le premier loyer incluant une part d'intérêts. La valeur résiduelle, si elle existe, est considérée comme un dernier loyer, intégralement affectée à l'amortissement du capital investi.

Au 31/12/2023, la réserve financière latente s'élève à 29 594 K€.

- Etalement des commissions d'apporteurs d'affaire et d'octroi de crédit

Conformément au règlement ANC 2014-07, Financo applique l'étalement des commissions d'apporteurs d'affaires (CAA) et commissions d'octroi de crédit (COC) sur la durée des crédits.

Les commissions restant à étaler sont présentées à l'actif du bilan et intégrées aux encours clientèle.

La méthode d'étalement appliquée est la méthode alternative ce qui signifie que les commissions et les coûts marginaux de transaction sont étalés de la façon suivante :

- l'étalement s'effectue sur la durée de vie effective du crédit au prorata de la somme des capitaux restants dus pour les encours sains et les encours pré-contentieux
- l'étalement est linéaire sur 36 mois pour les encours contentieux

Qualité du risque de crédit du portefeuille

La qualité du risque du portefeuille de crédits à la clientèle s'apprécie au travers de la notation interne des clients qui mesure la capacité de remboursement dans les 12 mois à venir. Mise à jour quotidiennement pour tenir compte des éventuels événements de risque, elle est exprimée sur une échelle de 11 notes, allant de la meilleure note A+ (risque le plus faible) à la moins bonne note F (risque le plus fort). Les notes internes E- et F rassemblent les créances douteuses et litigieuses, les neuf autres notes regroupant les créances saines.

Dépréciations

Les créances douteuses font l'objet, dossier par dossier, d'une dépréciation destinée à couvrir la perte probable. Ces dépréciations viennent en déduction des créances correspondantes à l'actif. Les intérêts sur créances douteuses comptabilisés en produits sont intégralement dépréciés.

Au compte de résultat, les dotations et reprises des dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont portées dans la rubrique « Coût du risque », à l'exception des dotations et reprises des dépréciations relatives aux intérêts sur encours douteux qui sont présentées dans le produit net bancaire.

Conformément au PGRC (Politique de Gestion du Risque de Crédit Clientèle), les provisions sont calculées de façon statistique puis complétées par des provisions à dire d'expert pour ce qui concerne les provisions appliquées aux financements prescripteurs.

Conformément au règlement ANC 2014-07, ces dépréciations sont constituées en valeur actualisée afin de couvrir l'ensemble des pertes prévisionnelles sur les encours douteux ou douteux compromis.

L'actualisation est effectuée au taux effectif d'origine des encours correspondants pour les prêts à taux fixe, ou au dernier taux effectif déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable.

En pratique, les flux prévisionnels ne sont actualisés que si l'incidence de l'actualisation est significative au regard de leurs montants prudemment estimés ; en conséquence, seules les dépréciations sur créances contentieuses font l'objet d'une actualisation. Au compte de résultat, les dotations relatives à l'actualisation sont portées en coût du risque et les reprises relatives aux effets de désactualisation sont portées en produit net bancaire.

La perte prévisionnelle est calculée, en appliquant des grilles de taux de provisionnement statistique, qui tiennent compte de l'ancienneté de la créance dans le défaut.

Conformément au DGRC (Dispositif de Gestion du Risque de Crédit Clientèle), le passage en perte est réalisé, d'une manière générale, après avoir épuisé toutes les possibilités de recouvrement et sur décision de la structure ayant reçu pouvoirs, la créance jugée définitivement perdue est soldée par un compte «créances irrécouvrables ».

Garanties

Les garanties sont valorisées à la meilleure périodicité, en fonction de la nature des garanties figurant au portefeuille.

Opérations sur instruments financiers à terme

Les opérations sont comptabilisées conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07.

Les engagements sur les instruments financiers à terme sont portés sur une ligne du hors-bilan pour leur valeur nominale. Ce montant ne constitue qu'une indication du volume d'opérations en cours à la clôture et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments. La juste valeur des instruments financiers est déterminée par référence à une valeur de marché ou par application de modèles d'évaluation généralement admis.

Immobilisations

Les immobilisations figurent au coût historique, diminué des amortissements cumulés. Les amortissements sont pratiqués sur le mode linéaire.

Conformément au règlement ANC n° 2014-03 relatif aux règles d'amortissement et de dépréciation des actifs, les principaux composants des constructions sont isolés en comptabilité et amortis sur leurs durées d'utilisation respectives. Les composants et durées d'amortissements suivants ont été retenus :

Composant	Durée d'amortissement
Agencements	3 à 10 ans
Mobilier	10 ans
Matériel électronique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans
Portefeuille de contrats clientèle acquis	3 à 13 ans

En application du règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les frais d'acquisition des immobilisations sont incorporés à la valeur d'entrée au bilan de ces immobilisations.

Les logiciels destinés à un usage interne sont enregistrés en immobilisations si le projet a de sérieuses chances de réussite technique et que l'entité manifeste sa volonté de produire le logiciel (PCG art 611-3).

Les logiciels créés par l'entité destinés à un usage commercial ainsi que ceux destinés aux besoins propres de l'entité sont inscrits en immobilisations, à leur coût de production. Le coût de production comprend les seuls coûts liés à la conception détaillée de l'application (analyse organique), à la programmation, à la réalisation des tests et jeux d'essais et à l'élaboration de la documentation technique destinée à l'utilisation interne ou externe (PCG art 611-4).

Lorsqu'il existe des indices de perte de valeur, un test de dépréciation visant à comparer la valeur comptable du bien et sa valeur actuelle est effectué. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat, dans la rubrique «Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles». En particulier, le mali généré par une opération de fusion ou assimilée subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle d'un actif sous-jacent auquel une quote-part du mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable de l'actif précité, majorée de la quote-part du mali affecté.

En application du règlement 2015-06 de l'ANC transposant la directive européenne 2013, le mali technique est comptabilisé au bilan par catégories d'actifs selon son affectation aux plus-values latentes sur les actifs sous-jacents apportés (PCG art 745-5 et 745-6).

Fonds de commerce

Le mali technique résiduel après affectation aux différents actifs sous-jacents est porté pour son solde net en fonds commercial.

Le fonds commercial est constitué des éléments non identifiables d'un fonds de commerce et qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation séparée au bilan. Il concourt au maintien et au développement du potentiel d'activité : les fonds commerciaux présumés à durée indéfinie ne font pas l'objet d'amortissements mais de tests de dépréciation annuels conformément au règlement de l'ANC 2015-06 du 23/11/2015. Dans l'hypothèse où cela aboutirait à un montant inférieur à celui figurant à l'actif du bilan, une dépréciation serait enregistrée.

Mali de fusion Eole:

La filiale de la société Financo, Eole Finance, a fait l'objet d'une dissolution par transmission universelle de patrimoine en date du 30 novembre 2009.

Un mali technique de 1 312 218.87 € a été constaté au bilan en immobilisations incorporelles (fonds de commerce).

Au 01/04/2022, le service Commercial Eole Finance, l'Agence d'Octroi direct et l'Agence Commerciale ont été rattachées à la DRD EGM.

L'objectif est de positionner ces trois périmètres dans une organisation plus pertinente, et d'accélérer les synergies qui existent déjà entre les différentes structures. Les portefeuilles Eole seront mixés avec ceux des collaborateurs Grands Comptes EGM, mais la marque Eole Finance sera maintenue.

La fusion des activités Eole et EGM rend impossible la détermination de la valeur actuelle du fonds commercial Eole pris isolément. A défaut, le test de dépréciation du fonds Eole se base sur l'UGT Financo, qui est le plus petit groupe d'actifs auquel il appartient désormais. L'étude est complétée d'indicateurs propres à l'activité EGM dans laquelle est fondue l'activité Eole.

Le test de dépréciation de Financo ne démontrant pas de baisse de valorisation, et les indicateurs d'activité EGM ne démontrant pas de baisse significative et structurelle, aucune dépréciation n'a été constatée dans les comptes annuels.

Fonds de commerce MMB:

Financo a acquis en date du 30/06/2018 l'activité de financement du marché de l'automobile en France Métropolitaine de My Money Bank. Cela s'est matérialisé par la reprise d'un portefeuille d'encours de 404M€ et de 56 collaborateurs. Un fonds de commerce de 4,4M€ a été constaté au bilan en immobilisations incorporelles (PCI 4332001 6 - Fonds de commerce - PCEC 44119 Autres éléments du fonds commercial).

Au 01/01/2019, les collaborateurs MMB repris ont été répartis dans l'organisation Auto/Moto/Loisirs de Financo, et la production de crédit est depuis indissociable de l'activité AML Financo.

La fusion des activités MMB et Financo rend impossible la détermination de la valeur actuelle du fonds commercial MMB pris isolément. A défaut le test de dépréciation du fonds MMB se base sur l'UGT Financo, qui est le plus petit groupe d'actifs auquel il appartient désormais. L'étude est complétée d'indicateurs propres à l'activité Auto dans laquelle a été fondue l'activité MMB.

Le test de dépréciation de Financo ne démontrant pas de baisse de valorisation, et les indicateurs d'activité Auto ne démontrant pas de baisse significative et structurelle, aucune dépréciation n'a été constatée dans les comptes annuels.

Provisions

Des provisions sont constituées en vue de couvrir des risques ou charges clairement identifiés et mesurables. Les provisions non liées à des opérations bancaires sont constituées conformément au règlement ANC 2014-03 : elles sont subordonnées à l'existence d'une obligation à l'égard des tiers sans contrepartie future.

Provisions pour engagements sociaux

Financo applique la recommandation n° ANC 2013 - 02 du 7 Novembre 2013 modifiée le 5 novembre 2021 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou des régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne comportent aucun engagement de la société sur le niveau de prestations fournies. Les cotisations

versées constituent une charge de l'exercice, enregistrée dans la rubrique « frais de personnels ». Les régimes à prestations définies désignent des régimes pour lesquels la société s'est engagée à assurer un montant ou un niveau de prestation. Cet engagement constitue un risque à moyen ou long terme. Les engagements en matière de retraite qui ne relèvent pas des régimes à cotisations définies sont intégralement provisionnés dans la rubrique du bilan « provisions ». Les indemnités de fin de carrière et les médailles du travail sont également enregistrées à ce même poste.

Fonds pour risques bancaires généraux

Institué par le règlement n°90-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière, ce fonds est constitué à la discrétion des dirigeants en vue de faire face à des risques dont la concrétisation est incertaine et qui relèvent de l'activité bancaire. Les dotations ou reprises sont portées au niveau du compte de résultat dans la rubrique « dotations, reprises du fonds pour risques bancaires généraux ».

Conversion des comptes en devises

Conformément aux dispositions édictées par le règlement ANC 2014-07, les éléments d'actif, de passif et les engagements hors-bilan de change au comptant exprimés en devises sont évalués au cours de marché à la clôture de l'exercice. À l'exception des éléments libellés en devises participant à la monnaie unique européenne, pour lesquels le taux de conversion officiel a été retenu. Les engagements de change à terme suivent la même règle. Les produits et charges en devises sont enregistrés au cours de change en vigueur le dernier jour du mois de leur perception ou de leur paiement; les charges et produits courus mais non payés à la date de clôture sont convertis au cours de change à cette date.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS-BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Note 1. Créances sur les établissements de crédit

(En milliers d'euros)

	31.12.2023			31.12.2022		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires	73 097	-	73 097	111 790	-	111 790
Prêts, valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-
TOTAL	73 097	-	73 097	111 790	-	111 790

Note 2. Opérations avec la clientèle Actif

(En milliers d'euros)

	31.12.2023				31.12.2022			
	En cours brut	Dont En cours Douteux (1)	Dépréciations (2)	TOTAL	En cours brut	Dont En cours Douteux	Dépréciations	TOTAL
Prêts et crédits	2 816 890	141 210	-86 152	2 871 948	2 625 906	159 395	-98 731	2 686 570
En cours	2 712 745	141 121	-86 152	2 767 714	2 522 251	159 312	-98 731	2 582 832
dont prêts réglementés	760	-	-	760	760	-	-	760
Créances rattachées	104 145	89	-	104 234	103 655	83	-	103 738
Total	2 816 890	141 210	-86 152	2 871 948	2 625 906	159 395	-98 731	2 686 570

(1) dont créances douteuses en douteux compromis : 93 255 milliers d'euros au 31.12.2023 et 109 291 milliers d'euros au 31.12.2022

(2) dont dépréciations sur douteux compromis : -71 286 milliers d'euros au 31.12.2023 et -83 287 milliers d'euros au 31.12.2022

Dépréciations et provisions sur le risque crédit constituées sur les opérations avec la clientèle :

	31.12.2022	Dotations	Reprises	Autres var.	31.12.2023
Dépréciations déduites de l'actif	-98 731	-73 437	86 016	-	-86 152
dont douteux compromis	-83 287	-43 480	55 481	-	-71 286
dont douteux non compromis	-15 444	-29 957	30 535	-	-14 866
Total	-98 731	-73 437	86 016	-	-86 152

Note 3. Participations, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées

(En milliers d'euros)

	31.12.2022	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2023
Entreprises liées					
Valeur brute	2	-	-	-	2
Mali affecté	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-
Valeur nette	2	-	-	-	2

Le montant des participations et des parts dans les entreprises liées détenues dans les établissements de crédit s'élève à 2 milliers d'euros.

Note 4. Crédit bail et location avec option d'achat

(En milliers d'euros)

	31.12.2023	31.12.2022
Immobilisations en location	889 217	758 727
Etalement commissions LOA	30 219	24 582
Amortissements sur immobilisations louées	-293 513	-256 430
Immobilisations temporairement non louées	13 434	10 938
Amortissements sur immobilisations temporairement non louées	-8 953	-7 414
Créances rattachées LOA	-	-
Créances douteuses LOA	18 982	16 378
Dont douteux compromis	17 046	14 847
Provisions LOA	-14 211	-12 744
TOTAL	635 175	534 038

Note 5. Immobilisations corporelles et incorporelles

(En milliers d'euros)

	31.12.2022	AUGMENTATION	DIMINUTION	31.12.2023
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Montant brut	47 880	5 534	-586	52 828
Amortissements	-33 579	-4 123	586	-37 116
Immobilisations incorporelles en cours	881	794	-983	692
MONTANT NET	15 182	2 205	-983	16 404
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Montant brut	4 234	296	-332	4 198
Amortissements	-3 149	-406	332	-3 223
Immobilisations corporelles en cours	-	3	-	3
Dépréciations	-	-	-	-
MONTANT NET	1 085	-107	-	978

Note 6. Autres actifs

(En milliers d'euros)

	31.12.2023	31.12.2022
Débiteurs divers	8 833	9 310
Autres stocks et assimilés	-38	114
Débiteurs groupe	-	-
Etats impôts	9 721	8 120
TOTAL	18 516	17 544

Le poste débiteurs divers comprend principalement :

- la provision surcommission assurance pour 6 028 milliers d'euros au 31.12.2023 contre 5 500 milliers d'euros au 31.12.2022.
- les refacturations de prestations à recevoir (factures impayées et provisions de prestations) pour 434 milliers d'euros au 31.12.2023 contre 689 milliers d'euros au 31.12.2022.
- les dépôts de garantie pour 182 milliers d'euros au 31.12.2023 contre 302 milliers d'euros au 31.12.2022.
- la provision de contregarantie Arkéa pour 1 981 milliers d'euros au 31.12.2023.

Note 7. Comptes de régularisation – Actif

(En milliers d'euros)

	31.12.2023	31.12.2022
Valeurs à l'encaissement	203	3
Charges constatées d'avance	466	420
Produits à recevoir	9 877	5 955
Comptes de régularisation divers	7	5
TOTAL	10 553	6 383

Note 8. Dettes envers les établissements de crédit

(En milliers d'euros)

	31.12.2023			31.12.2022		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires	-	18 050	18 050	-	40 615	40 615
Emprunts et valeurs données en pension	-	3 095 000	3 095 000	-	2 977 000	2 977 000
Dettes rattachées	-	25 255	25 255	-	9 226	9 226
TOTAL	-	3 138 305	3 138 305	-	3 026 841	3 026 841

Note 9. Opérations avec la clientèle - Passif

(En milliers d'euros)

	31.12.2023			31.12.2022		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires	15 509	-	15 509	15 322	-	15 322
TOTAL	15 509	-	15 509	15 322	-	15 322

Note 10. Autres Passifs

(En milliers d'euros)

	31.12.2023	31.12.2022
Dépôts de garantie reçus sur instruments financiers	264	356
Etat	5 926	6 281
Rémunérations dues au personnel	6 982	7 448
Charges sociales	3 121	3 286
Divers	39 171	41 649
TOTAL	55 464	59 020

Note 11. Comptes de régularisation – Passif

(En milliers d'euros)

	31.12.2023	31.12.2022
Produits constatés d'avance	33 336	24 810
Charges à payer	2 023	3 414
Comptes de régularisation divers	265	720
TOTAL	35 624	28 944

up

Note 12. Provisions

(En milliers d'euros)

	31.12.2022	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	31.12.2023
Provisions pour risques	727	1 354	-1 043	-	-	1 038
- Opérationnels	727	1 354	-1 043	-	-	1 038
- Créances clientèles	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques Hors Bilan	-	36	-16	-	-	20
Provisions pour charges	1 783	502	-801	-341	-	1 142
- Opérationnelles	413	435	-118	-341	472	860
- Exploitation	1 370	67	-683	-	-472	282
Provisions MMB	1 766	16	-37	-	-	1 746
- Médailles du travail	265	-	-37	-	-	228
- Indemnités de fin de carrière	1 501	17	-	-	-	1 518
Provisions Impôts	629	-	-260	-369	-	-
TOTAL	4 905	1 908	-2 157	-710	-	3 946

La provision pour engagements de retraite est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées et tient compte d'hypothèses démographiques, de taux de rotation des effectifs, d'augmentations des salaires, de taux d'actualisation et d'inflation. En particulier, les calculs réalisés intègrent un taux d'actualisation entre 3,38% à 3,42%. Ce taux est déterminé en référence à l'indice iBoxx corporate AA 10+ eurozone basé sur des obligations privées. Les calculs intègrent également un taux de rotation des effectifs compris entre 2,52% à 2,99% et un taux de revalorisation des salaires brut d'inflation compris entre 0% à 7,56%. Les engagements sont évalués sur la base des tables de mortalité TH00-02 et TF00-02 pour la phase de constitution de l'engagement et des tables de mortalité TGH05 et TGF05 pour la phase de restitution des rentes.

Note 13. Dettes subordonnées

(En milliers d'euros)

Dettes subordonnées	Taux	Date émission	Montant
Emprunts participatifs à durée indéterminée	Euribor 3 mois + 0,5%	31/12/1997	3 354
	Euribor 3 mois + 1%	20/12/2002	10 000
	Euribor 3 mois + 0,75%	30/12/2004	14 475
	Euribor 3 mois + 0,70%	30/12/2005	20 000
	Euribor 3 mois + 3,35%	28/12/2018	14 000
Intérêts courus sur emprunts participatifs à durée indéterminée			13
TOTAL			61 842

wp

Note 14. Capitaux propres hors FRBG

(En milliers d'euros)

	Début d'exercice	Affectation résultat exercice précédent	Variation de l'exercice	Fin d'exercice
CAPITAL	58 000	-	152 000	210 000
PRIME D'ÉMISSION	16 811	-	-16 811	-
TOTAL RESERVES	5 585	215	-	5 800
Réserve légale	5 585	215	-	5 800
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	-	-	-	-
REPORT A NOUVEAU	60 558	10 558	-5 189	65 927
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	10 773	-10 773	8 257	8 257
Dividendes versés	-	-	-	-
TOTAL	151 727	-	138 257	289 984

Le capital est composé de 21 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10€.

Note 15. Ventilation de certains actifs / passifs selon leur durée résiduelle

(En milliers d'euros)

	D<3 mois	3M<D<1an	1an<D<5ans	D>5ans	Dettes et créances rattachées	Total
ACTIF						
Créances sur établissements de crédit	73 097	-	-	-	-	73 097
à vue	73 097	-	-	-	-	73 097
à terme	-	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	248 625	445 261	1 367 089	799 483	11 490	2 871 948
créances commerciales	-	-	-	-	-	-
autres concours à la clientèle	248 625	445 261	1 367 089	799 483	11 490	2 871 948
comptes ordinaires débiteurs	-	-	-	-	-	-
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit	278 050	750 000	1 975 000	110 000	25 255	3 138 305
à vue	18 050	-	-	-	-	18 050
à terme	260 000	750 000	1 975 000	110 000	25 255	3 120 255
Opérations avec la clientèle	15 509	-	-	-	-	15 509
autres dettes	15 509	-	-	-	-	15 509
à vue	15 509	-	-	-	-	15 509
à terme	-	-	-	-	-	-

cap

Note 16. Engagements de l'activité bancaire

(En milliers d'euros)

	31.12.2023	31.12.2022
Engagements donnés	500 150	531 286
Engagements de financement	498 169	531 286
en faveur des établissements de crédit	-	-
en faveur de la clientèle	498 169	531 286
Engagements de garantie	1 981	-
d'ordre d'établissements de crédit	-	-
d'ordre de la clientèle	1 981	-
Engagements reçus	158 466	155 912
Engagements de financement	15 000	15 000
reçus des établissements de crédit	-	-
autorisation découvert reçue Groupe	15 000	15 000
Engagements de garantie	143 466	140 912
reçus des établissements de crédit	36 556	34 235
reçus de la clientèle	106 910	106 677

Note 17 . Intérêts, produits et charges assimilés

(En milliers d'euros)

	31.12.2023		31.12.2022	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit	3 200	-53 538	1 504	-17 711
Opérations avec la clientèle	89 834	-	79 388	-
TOTAL	93 034	-53 538	80 892	-17 711

Note 18. Produits et charges sur opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat

(En milliers d'euros)

	31.12.2023	31.12.2022
Produits sur opérations de crédit bail et LOA	190 207	160 946
- Loyers reçus	174 277	146 165
- Plus value sur cession	26 335	24 308
- Intérêts de retard sur créances douteuses	182	52
- Impact intérêts douteux (dotation, reprise)	-1 210	-770
- Commissions d'apporteurs d'affaires	-16 263	-13 835
- Autres produits	6 886	5 026
Charges sur opérations de crédit bail et LOA	-168 859	-148 770
- Dotations aux amortissements des immobilisations	-161 080	-140 726
- Moins value sur cession	-7 583	-7 854
- Autres charges	-196	-190

Note 19. Commissions

(En milliers d'euros)

	31.12.2023		31.12.2022	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations hors bilan avec les établissements de crédit	-	-72	-	-60
Opérations sur moyens de paiement	-	-60	1	-73
Rémunérations d'intermédiaires	-	-437	-	-384
Convention assurances	36 441	-	34 015	-
Prestations de services financiers	-	-	-	-
Autres charges et produits	1 492	-225	1 442	-235
TOTAL	37 933	-794	35 458	-752

Note 20. Autres produits et charges d'exploitation bancaire

(En milliers d'euros)

	31.12.2023		31.12.2022	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Activités bancaires	791	-	955	-3
Autres	780	-507	660	368
Provisions risques et charges d'exploitation	496	-501	329	-1 099
TOTAL	2 067	-1 008	1 944	-734

Note 21. Charges générales d'exploitation

(En milliers d'euros)

	31.12.2023	31.12.2022
Frais de personnel	-35 433	-37 204
Salaires et traitements	-21 795	-21 392
Charges sociales	-9 974	-10 232
dont charges de retraite	-1 748	-1 745
Intéressement et participation	-2 325	-3 206
Dotations et reprises afférentes	33	-967
Impôts et taxes afférentes	-1 372	-1 407
Autres frais administratifs	-26 847	-28 874
Impôts et taxes	-1 256	-1 833
Services extérieurs	-26 563	-26 719
Charges refacturées	134	217
Autres charges d'exploitation	838	-539
TOTAL	-62 280	-66 078

Ventilation des effectifs du personnel salarié

	31.12.2023	31.12.2022
	Personnel salarié	Personnel salarié
Employés	199	203
Cadres	252	250
TOTAL	451	453

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance Financo s'est élevée à 21K€ brut en 2023(contre 15 K€ en 2022).

Note 22. Coût du risque

		31.12.2023	31.12.2022
	(En milliers d'euros)		
CREANCES	Dotations	-81 339	-84 023
	Reprises utilisées	36 490	41 417
	Reprises devenues disponibles	52 239	50 443
	Récupération sur créances amorties	7 186	14 968
	Créances irrécouvrables couvertes	-35 431	-39 293
	Créances irrécouvrables non couvertes	-1 480	-2 082
	SOLDE	-22 335	-18 570

Note 23. Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(En milliers d'euros)

	Dotations aux dépréciations	Moins-values de cessions	Reprises des dépréciations	Plus-values de cessions	31.12.2023
Immobilisation corporelles et incorporelles	-	-566	-	-	-566
TOTAL	-	-566	-	-	-566

Note 24 . Impôt sur les bénéfices

(En milliers d'euros)

	31.12.2023	31.12.2022
Charge fiscale courante hors apport des filiales intégrées	-10	-1 543
Créance de carry back	-	-
Charge fiscale différée nette et divers	369	-568
TOTAL	359	-2 111
Résultat avant impôt, résultat exceptionnel et FRBG	9 899	22 897
TAUX EFFECTIF	3,63%	-9,22%
Déficits reportables	40 576	41 985

Note 25. Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées

(En milliers d'euros)

	31.12.2023	31.12.2022
Dotations au FRBG	-2 000	-10 000
Reprises au FRBG	-	-
TOTAL	-2 000	-10 000

Note 26. Comptes consolidés

Financo n'a ni contrôle exclusif, ni influence notable dans aucune entreprise. Il n'y a donc pas lieu, pour elle, de présenter des comptes consolidés. Ses comptes sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de Crédit Mutuel Arkéa, situé au 1, rue Louis Lichou 29480, Le Relecq Kerhuon.

Les états financiers consolidés sont consultables sur le site de Crédit Mutuel Arkéa, à savoir,
http://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/ecb_5034/fr/rapports-annuels

Note 27. Intégration Fiscale

La société est comprise dans le périmètre de l'intégration fiscale de Crédit Mutuel Arkéa dont la société mère est Crédit Mutuel Arkéa depuis le 01/01/2010. En matière d'impôt sur les sociétés, conformément aux termes de la convention d'intégration fiscale, l'impôt est déterminé par la filiale, comme en l'absence d'intégration fiscale. Le montant ainsi calculé, déductions faites des avoirs fiscaux et crédits d'impôts éventuels, est dû à la société mère.

Note 28. Rapport de Gestion

En application du règlement ANC 2014-07, le rapport de gestion est tenu à la disposition du public à l'adresse suivante :

FINANCO
335 rue Antoine de Saint Exupéry
Zone de Prat Pip Nord
29490 GUIPAVAS

Note 29. Evénements post clôture

Néant.

Certifié conforme

23/5/2024



Marc PARADIS



Rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise

Rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise

Le présent rapport est établi en application des dispositions de l'article L225-68 du Code de commerce.

Conformément à la mission de surveillance que nous confèrent la loi et nos statuts, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le gouvernement d'entreprise durant l'exercice écoulé ainsi que nos observations sur les comptes de l'exercice.

Vous venez d'entendre lecture du rapport du Directoire. Les documents comptables afférents aux comptes de l'exercice sur lesquels vous êtes appelés à vous prononcer vous ont été communiqués par le Directoire conformément aux dispositions légales en vigueur.

GOVERNANCE

Le Conseil de surveillance s'est réuni à six reprises au cours de l'exercice 2023 et a été régulièrement tenu informé de l'évolution de l'activité et des résultats de la société par la communication ou la présentation des documents suivants :

- suivi d'activité 2023
- examen des comptes annuels et semestriels
- contrôle et surveillance des risques
- avancement des plans annuels de contrôles permanent et périodique
- plan annuel 2024

L'Assemblée Générale du 10 mai 2023 a :

- décidé de renouveler les mandats de membre du conseil de surveillance de Madame Evelyne RYO et de Monsieur Thierry AMICEL ;
- décidé de ne pas renouveler les mandats de membre du conseil de surveillance de Monsieur Patrick LE PROVOST et de Madame Hélène CADOUR, en application de la charte de gouvernance du Groupe Crédit Mutuel Arkéa ;
- décidé d'élire Madame Colette SENE, Madame Valérie CHEDHOMME et Monsieur Dominique DENAIS en qualité de nouveaux membres du Conseil de surveillance de Financo.

Le Conseil de surveillance du 10 mai 2023 a décidé d'élire :

- Madame Colette SENE, Présidente du Conseil de surveillance de Financo pour la durée de son mandat de membre du Conseil de surveillance ;
- Monsieur Thierry AMICEL, Vice-Président du Conseil de surveillance de Financo pour la durée de son mandat de membre du Conseil de surveillance ;
- Monsieur Marc PARADIS, Madame Stéphanie POSTEC et Monsieur Jean-Marie GLAZ, membres du Directoire de Financo pour une durée de 3 ans expirant à l'issue de la première réunion du Conseil de surveillance qui suit l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et se tenant dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat, lors de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025 ;
- Monsieur Marc PARADIS, Président du Directoire de Financo, pour la durée de son mandat de membre du Directoire

En application des dispositions légales, le Conseil de surveillance de Financo a autorisé le remboursement, sur présentation des justificatifs, des frais réels de déplacement et des autres dépenses engagées par ses membres dans l'intérêt de la société, au titre de l'exercice 2023.

Sur proposition du Conseil de surveillance, l'Assemblée générale du 10 mai 2023 a validé la transformation de Financo en société à mission et l'augmentation de son capital social passant de 58M€ à 210M€.

Le Conseil de surveillance a été informé de la poursuite du Plan Moyen Terme (PMT) Financo 2024, aligné sur la Raison d’Être du Groupe Crédit Mutuel Arkéa et reposant sur une vision à moyen terme, 5 axes stratégiques et 3 initiatives emblématiques. En déclinaison de l’axe 1 du PMT visant à renforcer la solidité financière de l’entreprise, le Conseil de surveillance a été informé du développement de comptes de résultats par activité au trimestre permettant un pilotage plus fin de la rentabilité des activités. Le Conseil de surveillance a également été informé de la baisse constante du taux de NPL (Non Performing Loans), en deçà de 5% en fin d’année 2023, en phase avec la trajectoire volontariste d’assainissement du bilan de Financo.

En déclinaison de l’axe 2 visant à être reconnu comme acteur de référence de l’écosystème de la rénovation énergétique de l’habitat, le Conseil de surveillance a été informé de l’ouverture de la plateforme digitale Nidomio, qui, à terme, intégrera toutes les typologies d’acteurs de la rénovation afin d’accompagner les propriétaires sur toutes les phases de leur projet. Le Conseil de surveillance a également été informé de la signature de plusieurs partenariats significatifs, en cohérence avec le choix stratégique de l’entreprise de devenir un financeur des transitions environnementales (rénovation énergétique de l’habitat et mobilité verte).

En déclinaison de l’axe 4 du PMT visant à développer la qualité de service avec une technologie à l’état de l’art, le Conseil de surveillance a été informé de la stabilisation de l’organisation des équipes IT, revue en 2022 pour tendre vers un modèle d’agilité à l’échelle.

Le Conseil de surveillance a également été informé de la poursuite des investissements sur la digitalisation des parcours de vente, pour lesquels l’entreprise est en phase de tests avec plusieurs apporteurs d’affaires, ainsi que de la structuration du programme TETRIS visant à la refonte du SI de gestion, vaste programme à fort enjeu sur les 2 prochaines années.

En déclinaison de l’axe 5 du PMT visant à développer l’attractivité de l’entreprise, le Conseil de surveillance a été informé des actions de développement de la marque employeur mises en place en 2023 ainsi que de la signature d’un accord de mobilité douce.

D’un point de vue conjoncturel, le Conseil de surveillance a été informé du contexte économique toujours très défavorable pour les activités de crédit à la consommation, avec la crise du refinancement et la faible remontée des taux d’usure, dans un contexte inflationniste (prix de l’énergie, alimentaire, matières premières) qui pèse sur le pouvoir d’achat des ménages et potentiellement sur leur santé financière.

Dans ce contexte économique difficile, le Conseil de surveillance a été informé de la poursuite des mesures de préservation des marges sur les principaux marchés de Financo, initiées dès 2022 : préservation du fonds de commerce en maintenant les partenariats stratégiques qui présentent des perspectives de rentabilité à terme. En fin d’année, le Conseil de surveillance a été informé que la rentabilité des opérations de l’entreprise est revenue sur les niveaux d’avant crise.

Sur l’ensemble de l’année 2023, le Conseil de surveillance a été informé du niveau du risque sur le portefeuille clients et apporteurs, qui est conforme à la planification pour l’année 2023.

Dans le contexte de crise climatique et énergétique, le Conseil de surveillance a été informé de la poursuite du plan de sobriété énergétique pour réduire la consommation d’énergie dans les bâtiments de Financo et contribuer ainsi à la réduction de l’empreinte environnementale directe de l’entreprise.

Le 21 septembre 2023, le Conseil de surveillance a été informé que le Comité des rémunérations du Crédit Mutuel Arkéa a validé la politique et les pratiques de rémunération mises en œuvre au sein de l’entreprise en 2022.

Au cours de l’année 2023, le programme de formation des administrateurs de Financo, qui prévoyait deux sessions en présentiel portant sur la mobilité verte et sur la surveillance des risques a été tenu.

A la clôture de l’exercice 2023, Crédit Mutuel Arkéa détient 100 % du capital social de Financo.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU 31 DECEMBRE 2023

Colette SENE, Présidente du Conseil de surveillance de Financo

- Membre du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa
- Vice-Présidente de la Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Membre de la Caisse de Crédit Mutuel de Malestroit Serent
- Membre du Conseil de surveillance de Nextalk
- Membre du Conseil de surveillance de Arkéa Direct Bank
- Membre de Arkéa SCD

Thierry AMICEL, Vice-Président du Conseil de surveillance de Financo

- Vice-Président du Conseil de surveillance de CFCAL-Banque
- Président de la Caisse de Crédit Mutuel de Plérin
- Membre du Conseil de surveillance de la société SAS Fideval Chatelaudren
- Administrateur de l'association SOLIHA Bretagne
- Président de la ligue contre le Cancer comité 22
- Vice-Président Armorique Habitat
- Gérant de la SARL L'autre Monde
- Membre actif du réseau solidarité Paysans

Johann BOCHE, Membre du Conseil de surveillance de Financo

- Vice-Président de la Caisse de Crédit Mutuel du pays de Paimpol
- Membre de la Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Membre du Conseil de Surveillance de CFCAL-Banque
- Président groupe Camano
- Gérant des sociétés : jb dinard - Goas plat - Camano location - kerinsport - Camano sailing - Poulafret - jb patrimoine - Camano - jb investissement

Anne CARIOU, Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa, Membre du Conseil de surveillance de Financo

- Administratrice de la Caisse de Crédit Mutuel de Pont l'Abbé
- Directeur Général de la SAS Pierre Cariou - Pont l'Abbé
- Directeur Général de la SAS Vingt Sept - Pont l'Abbé
- Directeur Général de la SAS Quatre Vingt Sept - Pont l'Abbé
- Présidente de la SAS Cinquante Deux - Pont l'Abbé
- Membre du Conseil de surveillance de CFCAL Banque
- Membre de la Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne

Valérie CHEDHOMME, Membre du Conseil de surveillance de Financo

- Présidente de la Caisse de Crédit Mutuel de Brest Rive Droite
- Membre du Conseil de surveillance de Arkéa Direct Bank

Dominique DENAIS, Membre du Conseil de surveillance de Financo

- Président de la Caisse de Crédit Mutuel de Chantepie

Bertrand HEITZ, Membre du Conseil de surveillance de Financo

- Administrateur de la Caisse de Crédit Mutuel de Quiberon

Evelyne RYO, Membre du Conseil de surveillance de Financo

- Présidente de la Caisse de Crédit Mutuel de la Roche Bernard
- Membre du Conseil de surveillance de CFCAL Banque
- Administratrice du fonds de dotation Phinoe
- Présidente de l'UT de Questembert Malansac
- Membre de l'APCAS

Laurent SOCCORSI, Membre du Conseil de surveillance de Financo

- Administrateur de la Caisse de Crédit Mutuel des Hauts de Garonne
- Membre du Conseil de surveillance de CFCAL Banque
- Administrateur et membre du Bureau du Conseil d'administration fédéral du Crédit Mutuel du Sud-Ouest
- Administrateur et membre du Bureau du Conseil d'administration de la Caisse régionale du Crédit Mutuel du Sud-Ouest
- Président de la société AGORA

Marc PARADIS, Président du Directoire de Financo,

- Président du Conseil d'Administration de Arkéa Home Loans SFH
- Président du Conseil d'Administration d'Arkéa Public Sector SCF
- Représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'Administration de Rev'Mobilités

Jean-Marie GLAZ, Membre du Directoire de Financo

Stéphanie POSTEC, Membre du Directoire de Financo

DISPOSITIONS DIVERSES

Conditions fixées par le Conseil de surveillance relatives à la cession des actions attribuées gratuitement (depuis le 31 décembre 2006) aux dirigeants

Non applicable

Etat de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice et proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées dans le cadre d'un Plan Epargne d'Entreprise et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des Fonds Communs de Placements d'Entreprise

Néant

Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales

Néant

Délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice

Néant

Certifié conforme

23/5/2024



Marc PARADIS

wp

**OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE
SUR LE RAPPORT DE GESTION EMANANT DU DIRECTOIRE ET SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2023**

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire de Financo vous a convoqués à une Assemblée générale, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Conseil de surveillance doit présenter à l'Assemblée générale annuelle ses observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Nous vous précisons que le Directoire a communiqué au Conseil de surveillance les comptes annuels et le rapport de gestion conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce. Par ailleurs, le Conseil de surveillance vous informe des bonnes relations entretenues tout au long de l'exercice avec le Directoire, qui lui a transmis régulièrement les rapports d'activité et toutes les informations nécessaires permettant au Conseil d'accomplir avec toutes les diligences requises sa mission de contrôle permanent.

Le Conseil de surveillance a été avisé par le Directoire que, pour 2024, Financo poursuivra la déclinaison de sa stratégie de développement dans le cadre de son Plan Moyen Terme Financo 2024, lequel s'inscrit dans le plan Transitions 2024, projet stratégique du Crédit Mutuel Arkéa.

[Sous réserve de l'adoption des propositions de délibérations par le Conseil du 28 mars 2024]

Le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 28 mars 2024, après avoir entendu le Directoire sur le rapport de gestion, les commissaires aux comptes qui ont conclu en l'absence d'anomalie dans les comptes, a approuvé formellement les comptes 2023 tels qu'ils ont été arrêtés par le Directoire le 15 mars 2024.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil de surveillance confirme ne pas avoir d'observation sur le rapport de gestion du Directoire et les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 dont nous vous recommandons l'adoption.

Le Conseil de surveillance

FINANCO

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 210.000.000

euros Siège social : 335, rue Antoine de Saint-Exupéry – 29490 Guipavas

SIREN : 338.138.795 R.C.S. Brest

EXTRAIT de Procès-verbal de l'Assemblée générale mixte du 15 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 mai, à quatorze heures, les actionnaires de la société Financo se sont réunis en Assemblée générale mixte à Guipavas, 335 rue Antoine de Saint-Exupéry, dans les locaux de Financo à la suite de la convocation qui leur a été adressée par les Présidents du Directoire et du Conseil de surveillance par lettre en date du 25 avril 2024.

Les commissaires aux comptes régulièrement convoqués sont absents et excusés.

L'Assemblée procède immédiatement à la composition du bureau.

Madame Colette SENE, Présidente du Conseil de surveillance de Financo, préside la séance.

Monsieur Frédéric DIVERREZ, qui représente le Crédit Mutuel Arkéa, est désigné scrutateur et accepte cette fonction.

Madame Anne CHAMPENOIS est désignée comme secrétaire de séance.

La Présidente rappelle que, conformément aux statuts, l'Assemblée générale mixte délibère valablement dès lors que sont présents ou représentés un nombre d'actionnaires possédant au moins le cinquième des actions ayant droit de vote. Elle déclare que le quorum requis par la loi étant réuni, l'Assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente constate donc que l'Assemblée réunissant le quorum requis par la loi est légalement constituée et qu'elle peut valablement délibérer.

Les documents suivants ont été mis à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire de la lettre de convocation adressée aux actionnaires ainsi qu'un exemplaire de la lettre de convocation adressée aux Commissaires aux comptes,
- un exemplaire des statuts,
- les pouvoirs des actionnaires représentés,
- le rapport de gestion du Directoire sur l'exercice 2023,
- le rapport sur le gouvernement d'entreprise et les observations du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire,
- le rapport de mission,
- les rapports et attestation des Commissaires aux comptes,
- le projet des résolutions présentées à l'Assemblée générale.

La Présidente déclare que les documents prévus par la législation applicable aux sociétés commerciales et devant être communiqués aux actionnaires ont été tenus à la disposition de ces derniers à compter de la convocation à l'Assemblée.

La Présidente rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

A TITRE ORDINAIRE

- 1.** Rapport de gestion du Directoire sur l'exercice 2023
- 2.** Rapport sur le gouvernement d'entreprise et observations du Conseil de surveillance sur le rapport de gestion du Directoire et sur les comptes de l'exercice 2023
- 3.** Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice 2023 et sur les opérations visées à l'article L225-38 du Code de commerce
- 4.** Approbation des comptes, du bilan de l'exercice 2023 et affectation du résultat
- 5.** Renouvellement partiel du Conseil de surveillance
- 6.** Fixation de l'enveloppe de jetons de présence

A TITRE EXTRAORDINAIRE

- 7.** Projet de changement de dénomination sociale de l'entreprise
- 8.** Projet d'intégration du rôle de Vice-Président du Conseil de surveillance dans les statuts

A TITRE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

- 9.** Formalités

Lecture est faite par Colette SENE, Présidente de la séance, du rapport de gestion du Directoire, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et des observations du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire.

Ensuite lecture est donnée du rapport sur les comptes annuels et du rapport spécial sur les conventions réglementées établis par les Commissaires aux comptes. Ces rapports sont annexés au présent procès-verbal.

A la suite de quoi la Présidente soumet aux voix chacune des résolutions suivantes :

A TITRE ORDINAIRE

Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise et des commissaires aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, l'Assemblée générale donne quitus, entier et sans réserve, au Directoire de sa gestion au titre de l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale, après en avoir pris connaissance, approuve le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L225-38 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée générale constate que le bénéfice de l'exercice 2023 après impôt s'élève à 8 256 562.76 euros, auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur de 65 927 132.37 euros.

Le bénéfice distribuable s'élève donc à 74 183 695.13 euros.

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2023 après impôt comme suit :

- doter la réserve légale de la somme de 412 828.14 euros ;
- distribuer 4 953 937.66 euros de dividende ;
- affecter le solde, soit 2 889 796.96 euros en report à nouveau.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[...]

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Certifié conforme,

La Présidente
Colette SENE



FINANCO

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

PricewaterhouseCoopers Audit
34, place Viarme
B.P. 90928,
44009 Nantes Cedex 1

STERENN
2, rue Rosemonde Gérard
ZAC de Kergaradec
CS 20027
29801 Brest Cedex 9

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale

FINANCO

335, Rue Antoine De Saint-exupery
29490 GUIPAVAS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FINANCO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Risque de crédit

Comme indiqué dans la partie "Créances" de la note "Principes généraux et méthodes d'évaluation" et dans les notes " Note 2. Opérations avec la clientèle Actif" et "Note 4. Crédit bail et location avec option d'achat" de l'annexe des comptes annuels, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir des risques de crédit inhérents à son activité.

Dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons examiné le dispositif de contrôles et testé la conception et l'efficacité des contrôles clés relatifs au recensement des expositions, au suivi du risque de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à la détermination des dépréciations et provisions afférentes sur base individuelle.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du directoire sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la

société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Brest et Nantes, le 25 avril 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

STERENN

Nicolas JOLIVET

Marie BALOURDET

Financo

Comptes au 31 décembre 2023

FINANCO

335 rue Antoine de Saint Exupéry

Zone de Prat Pip Nord

29490 GUIPAVAS

Comptes au 31.12.2023

Bilan

(En milliers d'euros)

Actif	Notes	31.12.2023	31.12.2022
Caisse, Banques centrales		1	1
Créances sur les établissements de crédit	1-15	73 097	111 790
Opérations avec la clientèle	2-15	2 871 948	2 686 570
Actions et autres titres à revenu variable		-	-
Participations et autres titres détenus à long terme		-	-
Parts dans les entreprises liées	3	2	2
Crédit-bail et location avec option d'achat	4	635 175	534 038
Immobilisations incorporelles	5	16 404	15 182
Immobilisations corporelles	5	978	1 085
Autres actifs	6	18 516	17 544
Comptes de régularisation	7	10 553	6 383
Total		3 626 674	3 372 596

Passif	Notes	31.12.2023	31.12.2022
Dettes envers les établissements de crédit	8-15	3 138 305	3 026 841
Opérations avec la clientèle	9-15	15 509	15 322
Dettes représentées par un titre		-	-
Autres passifs	10	55 464	59 020
Comptes de régularisation	11	35 624	28 944
Provisions	12	3 946	4 905
Dettes subordonnées	13	61 842	61 838
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)		26 000	24 000
Capitaux propres hors FRBG	14	289 984	151 727
Capital souscrit		210 000	58 000
Primes d'émission		-	16 811
Réserves		5 800	5 585
Report à nouveau		65 927	60 558
Résultat de l'exercice		8 257	10 773
Total		3 626 674	3 372 596

Financo

Hors-bilan

(En milliers d'euros)

	Notes	31.12.2023	31.12.2022
Engagements donnés	16	500 150	531 286
Engagements de financement		498 169	531 286
Engagements de garantie		1 981	-
Engagements sur titres		-	-
Engagements reçus	16	158 466	155 912
Engagements de financement		15 000	15 000
Engagements de garantie		143 466	140 912
Engagements sur titres		-	-
Instruments financiers à terme		-	-

Compte de résultat

(En milliers)

	Notes	31.12.2023	31.12.2022
Intérêts et produits assimilés	17	93 034	80 892
Intérêts et charges assimilés	17	-53 538	-17 711
Produits sur opérat. de crédit-bail et LOA	18	190 207	160 946
Charges sur opérat. de crédit-bail et LOA	18	-168 859	-148 770
Revenus des titres à revenu variable		-	-
Commissions (produits)	19	37 933	35 458
Commissions (charges)	19	-794	-752
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		-	-
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		-	-
Autres produits d'exploitation bancaire	20	2 030	1 944
Autres charges d'exploitation bancaire	20	-1 008	-734
PRODUIT NET BANCAIRE		99 005	111 274
Charges générales d'exploitation	21	-62 243	-66 078
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-3 963	-3 692
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		32 799	41 504
Coût du risque	22	-22 335	-18 570
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		10 465	22 934
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	23	-566	-37
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOT		9 899	22 897
Résultat exceptionnel		-	-13
Impôt sur les bénéfices	24	359	-2 111
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées	25	-2 000	-10 000
RÉSULTAT NET		8 257	10 773

Annexe

Comptes au 31.12.2023

CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Cadre juridique et financier

Financo, Société Anonyme, dont le siège social est situé 335, Rue Antoine de Saint-Exupéry 29490 GUIPAVAS, immatriculée au RCS de Brest sous le numéro B 338 138 795, est une société de financement et un établissement de paiement ayant reçu l'agrément de l'ACPR en ce sens. Elle intervient principalement dans le domaine du crédit à destination des particuliers et des professionnels, au travers un réseau de vendeurs agréés, d'Intermédiaires en Opérations de Banque et en Services de Paiement ou directement auprès d'une clientèle de particuliers.

Faits marquants de l'exercice

Contexte économique

Financo, comme tous les acteurs du crédit, a dû faire face en 2023 à la poursuite des hausses de taux de refinancement initiées en 2022, sans pouvoir répercuter l'impact sur les taux clients contraints par l'usure. La hausse progressive des taux d'usure et une légère détente du refinancement au second semestre permettent cependant de reconstituer une petite partie de la marge.

Malgré ce contexte économique difficile, Financo poursuit sa transformation vers un modèle durable, et adopte le statut de Société à mission en mai 2023. Cette profonde mutation, engageante et exigeante, est accompagnée d'une augmentation de capital de 130M€.

Le lancement de Nidomio (plateforme de services sur la rénovation de l'habitat) acte un premier pas vers un modèle de durabilité, dans lequel Financo propose des solutions facilitant la transition de ses partenaires et clients.

Evénements comptables

- En mai 2023, le Conseil d'Administration de Crédit Mutuel Arkéa et le Conseil de Surveillance de Financo ont validé une augmentation de capital de 152 millions d'euros, par un apport en numéraire de 130 millions d'euros et une incorporation de réserve de 22 millions d'euros. Le capital est ainsi porté à 210 millions d'euros.
- Concomitamment, Financo a adopté le statut de Société à mission.
- Le 01/09/2023, Financo a repris le stock résiduel de véhicules issus du portefeuille MMB (à l'euro symbolique). Cela marque la fin des prestations externalisées réalisées pour le compte de My Money Bank. L'encours résiduel est inférieur à 5 M€ à fin 2023.
- Des ajustements méthodologiques de provisionnement des dossiers en douteux compromis ont induit une dotation pour risque de 2.1 M€.
- Une dotation au fonds pour risques bancaires généraux d'un montant de 2 Millions d'euros a été réalisée en 2023.
- Le 01/01/2023, Financo a intégré le Groupe TVA Arkéa

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Présentation des comptes

La présentation des comptes est faite en conformité avec le Règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Principes généraux et méthodes d'évaluation

Principes généraux

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice, n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence de méthodes d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes de la société sont établis conformément aux principes comptables généralement admis ainsi qu'aux dispositions réglementaires applicables aux établissements de crédit en France, prescrites par le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Options et méthodes d'évaluation

Créances

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière. Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Conformément au règlement ANC 2014-07, Financo applique l'étalement des commissions d'octroi de crédits (COC) et des commissions de renégociation sur la durée de vie effective du crédit au prorata du capital restant dû. Les commissions reçues sont présentées en produits nets d'intérêts dans le produit net bancaire au compte de résultat et intégrées à l'encours de crédit concerné au bilan.

Classement

Les créances sont réparties en encours sains et encours douteux.

Sont classées en encours douteux les créances pour lesquelles un risque de non-recouvrement partiel ou total est probable et qui répondent à l'une des deux conditions suivantes :

- impayés de plus de trois mois ;
- contrepartie présentant une situation financière dégradée ou faisant l'objet de procédures contentieuses.

Le passage d'une créance en encours douteux entraîne par contagion un classement identique de l'ensemble des créances d'une contrepartie donnée.

Sont qualifiées d'encours douteux compromis les créances dont la déchéance du terme est prononcée.

La notion de « créances douteuses » recouvre les encours douteux et les encours douteux compromis. La comptabilisation des intérêts est suspendue à la date de passage en encours douteux compromis.

Les encours douteux sont classés en encours sains lorsque l'emprunteur est resté sain sur les 24 derniers mois et qu'il ne présente aucun impayé de plus de 30 jours sur l'ensemble de ses contrats à la fin des 24 mois.

Une créance restructurée est une créance ayant fait l'objet d'une concession accordée pour tout type d'exposition à un client rencontrant ou sur le point de rencontrer des difficultés à honorer ses engagements financiers.

Le classement des créances restructurées en encours douteux peut être abandonné lorsque le risque sur la contrepartie au sens du quatrième alinéa de l'article 2221-1 est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière

pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain.

Conformément au défaut Bâlois, une période probatoire de 3 mois minimum est appliquée durant laquelle l'emprunteur est maintenu en défaut, suite à cette période, le retour en sain est conditionné à la validation à dire d'expert ou à l'absence d'incident pendant la période probatoire.

- Opérations de Location avec Option d'Achat (LOA)

Propriétaire des matériels qu'elle donne en location, Financo pratique des amortissements comptables de type linéaire conformément aux dispositions légales et réglementaires. Les opérations de LOA sont comptabilisées en immobilisations à leur coût d'acquisition et amorties à compter de la date de livraison du bien, sur la durée normale d'utilisation des biens concernés.

La réserve financière latente représente l'écart entre la valeur nette comptable des immobilisations louées et l'encours financier correspondant aux locations de ces immobilisations.

Les loyers sont perçus d'avance et la méthode retenue pour calculer l'amortissement financier est celle dite à « intérêts perçus d'avance », le premier loyer incluant une part d'intérêts. La valeur résiduelle, si elle existe, est considérée comme un dernier loyer, intégralement affectée à l'amortissement du capital investi.

Au 31/12/2023, la réserve financière latente s'élève à 29 594 K€.

- Etalement des commissions d'apporteurs d'affaire et d'octroi de crédit

Conformément au règlement ANC 2014-07, Financo applique l'étalement des commissions d'apporteurs d'affaires (CAA) et commissions d'octroi de crédit (COC) sur la durée des crédits.

Les commissions restant à étaler sont présentées à l'actif du bilan et intégrées aux encours clientèle.

La méthode d'étalement appliquée est la méthode alternative ce qui signifie que les commissions et les coûts marginaux de transaction sont étalés de la façon suivante :

- l'étalement s'effectue sur la durée de vie effective du crédit au prorata de la somme des capitaux restants dus pour les encours sains et les encours pré-contentieux
- l'étalement est linéaire sur 36 mois pour les encours contentieux

Qualité du risque de crédit du portefeuille

La qualité du risque du portefeuille de crédits à la clientèle s'apprécie au travers de la notation interne des clients qui mesure la capacité de remboursement dans les 12 mois à venir. Mise à jour quotidiennement pour tenir compte des éventuels événements de risque, elle est exprimée sur une échelle de 11 notes, allant de la meilleure note A+ (risque le plus faible) à la moins bonne note F (risque le plus fort). Les notes internes E- et F rassemblent les créances douteuses et litigieuses, les neuf autres notes regroupant les créances saines.

Dépréciations

Les créances douteuses font l'objet, dossier par dossier, d'une dépréciation destinée à couvrir la perte probable. Ces dépréciations viennent en déduction des créances correspondantes à l'actif. Les intérêts sur créances douteuses comptabilisés en produits sont intégralement dépréciés.

Au compte de résultat, les dotations et reprises des dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont portées dans la rubrique « Coût du risque », à l'exception des dotations et reprises des dépréciations relatives aux intérêts sur encours douteux qui sont présentées dans le produit net bancaire.

Conformément au PGRC (Politique de Gestion du Risque de Crédit Clientèle), les provisions sont calculées de façon statistique puis complétées par des provisions à dire d'expert pour ce qui concerne les provisions appliquées aux financements prescripteurs.

Conformément au règlement ANC 2014-07, ces dépréciations sont constituées en valeur actualisée afin de couvrir l'ensemble des pertes prévisionnelles sur les encours douteux ou douteux compromis.

L'actualisation est effectuée au taux effectif d'origine des encours correspondants pour les prêts à taux fixe, ou au dernier taux effectif déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable.

En pratique, les flux prévisionnels ne sont actualisés que si l'incidence de l'actualisation est significative au regard de leurs montants prudemment estimés ; en conséquence, seules les dépréciations sur créances contentieuses font l'objet d'une actualisation. Au compte de résultat, les dotations relatives à l'actualisation sont portées en coût du risque et les reprises relatives aux effets de désactualisation sont portées en produit net bancaire.

La perte prévisionnelle est calculée, en appliquant des grilles de taux de provisionnement statistique, qui tiennent compte de l'ancienneté de la créance dans le défaut.

Conformément au DGRC (Dispositif de Gestion du Risque de Crédit Clientèle), le passage en perte est réalisé, d'une manière générale, après avoir épuisé toutes les possibilités de recouvrement et sur décision de la structure ayant reçu pouvoirs, la créance jugée définitivement perdue est soldée par un compte «créances irrécouvrables ».

Garanties

Les garanties sont valorisées à la meilleure périodicité, en fonction de la nature des garanties figurant au portefeuille.

Opérations sur instruments financiers à terme

Les opérations sont comptabilisées conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07.

Les engagements sur les instruments financiers à terme sont portés sur une ligne du hors-bilan pour leur valeur nominale. Ce montant ne constitue qu'une indication du volume d'opérations en cours à la clôture et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments. La juste valeur des instruments financiers est déterminée par référence à une valeur de marché ou par application de modèles d'évaluation généralement admis.

Immobilisations

Les immobilisations figurent au coût historique, diminué des amortissements cumulés. Les amortissements sont pratiqués sur le mode linéaire.

Conformément au règlement ANC n° 2014-03 relatif aux règles d'amortissement et de dépréciation des actifs, les principaux composants des constructions sont isolés en comptabilité et amortis sur leurs durées d'utilisation respectives. Les composants et durées d'amortissements suivants ont été retenus :

Composant	Durée d'amortissement
Agencements	5 à 10 ans
Mobilier	10 ans
Matériel électronique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans
Portefeuille de contrats clientèle acquis	3 à 13 ans

En application du règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les frais d'acquisition des immobilisations sont incorporés à la valeur d'entrée au bilan de ces immobilisations.

Les logiciels destinés à un usage interne sont enregistrés en immobilisations si le projet a de sérieuses chances de réussite technique et que l'entité manifeste sa volonté de produire le logiciel (PCG art 611-3).

Les logiciels créés par l'entité destinés à un usage commercial ainsi que ceux destinés aux besoins propres de l'entité sont inscrits en immobilisations, à leur coût de production. Le coût de production comprend les seuls coûts liés à la conception détaillée de l'application (analyse organique), à la programmation, à la réalisation des tests et jeux d'essais et à l'élaboration de la documentation technique destinée à l'utilisation interne ou externe (PCG art 611-4).

Lorsqu'il existe des indices de perte de valeur, un test de dépréciation visant à comparer la valeur comptable du bien et sa valeur actuelle est effectué. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat, dans la rubrique «Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles». En particulier, le mali généré par une opération de fusion ou assimilée subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle d'un actif sous-jacent auquel une quote-part du mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable de l'actif précité, majorée de la quote-part du mali affecté.

En application du règlement 2015-06 de l'ANC transposant la directive européenne 2013, le mali technique est comptabilisé au bilan par catégories d'actifs selon son affectation aux plus-values latentes sur les actifs sous-jacents apportés (PCG art 745-5 et 745-6).

Fonds de commerce

Le mali technique résiduel après affectation aux différents actifs sous-jacents est porté pour son solde net en fonds commercial. Le fonds commercial est constitué des éléments non identifiables d'un fonds de commerce et qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation séparée au bilan. Il concourt au maintien et au développement du potentiel d'activité : les fonds commerciaux présumés à durée indéfinie ne font pas l'objet d'amortissements mais de tests de dépréciation annuels conformément au règlement de l'ANC 2015-06 du 23/11/2015. Dans l'hypothèse où cela aboutirait à un montant inférieur à celui figurant à l'actif du bilan, une dépréciation serait enregistrée.

Mali de fusion Eole:

La filiale de la société Financo, Eole Finance, a fait l'objet d'une dissolution par transmission universelle de patrimoine en date du 30 novembre 2009.

Un mali technique de 1 312 218.87 € a été constaté au bilan en immobilisations incorporelles (fonds de commerce).

Au 01/04/2022, le service Commercial Eole Finance, l'Agence d'Octroi direct et l'Agence Commerciale ont été rattachées à la DRD EGM.

L'objectif est de positionner ces trois périmètres dans une organisation plus pertinente, et d'accélérer les synergies qui existent déjà entre les différentes structures. Les portefeuilles Eole seront mixés avec ceux des collaborateurs Grands Comptes EGM, mais la marque Eole Finance sera maintenue.

La fusion des activités Eole et EGM rend impossible la détermination de la valeur actuelle du fonds commercial Eole pris isolément. A défaut, le test de dépréciation du fonds Eole se base sur l'UGT Financo, qui est le plus petit groupe d'actifs auquel il appartient désormais. L'étude est complétée d'indicateurs propres à l'activité EGM dans laquelle est fondue l'activité Eole.

Le test de dépréciation de Financo ne démontrant pas de baisse de valorisation, et les indicateurs d'activité EGM ne démontrant pas de baisse significative et structurelle, aucune dépréciation n'a été constatée dans les comptes annuels.

Fonds de commerce MMB:

Financo a acquis en date du 30/06/2018 l'activité de financement du marché de l'automobile en France Métropolitaine de My Money Bank. Cela s'est matérialisé par la reprise d'un portefeuille d'encours de 404M€ et de 56 collaborateurs. Un fonds de commerce de 4,4M€ a été constaté au bilan en immobilisations incorporelles (PCI 4332001 6 - Fonds de commerce - PCEC 44119 Autres éléments du fonds commercial).

Au 01/01/2019, les collaborateurs MMB repris ont été répartis dans l'organisation Auto/Moto/Loisirs de Financo, et la production de crédit est depuis indissociable de l'activité AML Financo.

La fusion des activités MMB et Financo rend impossible la détermination de la valeur actuelle du fonds commercial MMB pris isolément. A défaut le test de dépréciation du fonds MMB se base sur l'UGT Financo, qui est le plus petit groupe d'actifs auquel il appartient désormais. L'étude est complétée d'indicateurs propres à l'activité Auto dans laquelle a été fondue l'activité MMB.

Le test de dépréciation de Financo ne démontrant pas de baisse de valorisation, et les indicateurs d'activité Auto ne démontrant pas de baisse significative et structurelle, aucune dépréciation n'a été constatée dans les comptes annuels.

Provisions

Des provisions sont constituées en vue de couvrir des risques ou charges clairement identifiés et mesurables. Les provisions non liées à des opérations bancaires sont constituées conformément au règlement ANC 2014-03 : elles sont subordonnées à l'existence d'une obligation à l'égard des tiers sans contrepartie future.

Provisions pour engagements sociaux

Financo applique la recommandation n° ANC 2013 - 02 du 7 Novembre 2013 modifiée le 5 novembre 2021 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou des régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne comportent aucun engagement de la société sur le niveau de prestations fournies. Les cotisations versées constituent une charge de l'exercice, enregistrée dans la rubrique « frais de personnels ». Les régimes à prestations définies désignent des régimes pour lesquels la société s'est engagée à assurer un montant ou un niveau de prestation. Cet engagement constitue un risque à moyen ou long terme. Les engagements en matière de retraite qui ne relèvent pas des

régimes à cotisations définies sont intégralement provisionnés dans la rubrique du bilan « provisions ». Les indemnités de fin de carrière et les médailles du travail sont également enregistrées à ce même poste.

Fonds pour risques bancaires généraux

Institué par le règlement n°90-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière, ce fonds est constitué à la discrétion des dirigeants en vue de faire face à des risques dont la concrétisation est incertaine et qui relèvent de l'activité bancaire. Les dotations ou reprises sont portées au niveau du compte de résultat dans la rubrique « dotations, reprises du fonds pour risques bancaires généraux ».

Conversion des comptes en devises

Conformément aux dispositions édictées par le règlement ANC 2014-07, les éléments d'actif, de passif et les engagements hors-bilan de change au comptant exprimés en devises sont évalués au cours de marché à la clôture de l'exercice. À l'exception des éléments libellés en devises participant à la monnaie unique européenne, pour lesquels le taux de conversion officiel a été retenu. Les engagements de change à terme suivent la même règle. Les produits et charges en devises sont enregistrés au cours de change en vigueur le dernier jour du mois de leur perception ou de leur paiement; les charges et produits courus mais non payés à la date de clôture sont convertis au cours de change à cette date.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS-BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Note 1. Créances sur les établissements de crédit

(En milliers d'euros)

	31.12.2023			31.12.2022		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires	73 097	-	73 097	111 790	-	111 790
Prêts, valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-
TOTAL	73 097	-	73 097	111 790	-	111 790

Note 2. Opérations avec la clientèle Actif

(En milliers d'euros)

	31.12.2023				31.12.2022			
	En cours brut	Dont En cours douteux (1)	Dépréciations (2)	TOTAL	En cours brut	Dont En cours douteux	Dépréciations	TOTAL
Prêts et crédits	2 816 890	141 210	-86 152	2 871 948	2 625 906	159 395	-98 731	2 686 570
En cours	2 712 745	141 121	-86 152	2 767 714	2 522 251	159 312	-98 731	2 582 832
dont prêts réglementés	760	-	-	760	760	-	-	760
Créances rattachées	104 145	89	-	104 234	103 655	83	-	103 738
Total	2 816 890	141 210	-86 152	2 871 948	2 625 906	159 395	-98 731	2 686 570

(1) dont créances douteuses en douteux compromis : 93 255 milliers d'euros au 31.12.2023 et 109 291 milliers d'euros au 31.12.2022

(2) dont dépréciations sur douteux compromis : -71 286 milliers d'euros au 31.12.2023 et -83 287 milliers d'euros au 31.12.2022

Dépréciations et provisions sur le risque crédit constituées sur les opérations avec la clientèle :

	31.12.2022	Dotations	Reprises	Autres var.	31.12.2023
Dépréciations déduites de l'actif	-98 731	-73 437	86 016	-	-86 152
dont douteux compromis	-83 287	-43 480	55 481	-	-71 286
dont douteux non compromis	-15 444	-29 957	30 535	-	-14 866
Total	-98 731	-73 437	86 016	-	-86 152

Note 3. Participations, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées

(En milliers d'euros)

	31.12.2022	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2023
Entreprises liées					
Valeur brute	2	-	-	-	2
Mali affecté	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-
Valeur nette	2	-	-	-	2

Le montant des participations et des parts dans les entreprises liées détenues dans les établissements de crédit s'élève à 2 milliers d'euros.

Note 4. Crédit bail et location avec option d'achat

(En milliers d'euros)

	31.12.2023	31.12.2022
Immobilisations en location	889 217	758 727
Étalement commissions LOA	30 219	24 582
Amortissements sur immobilisations louées	-293 513	-256 430
Immobilisations temporairement non louées	13 434	10 938
Amortissements sur immobilisations temporairement non louées	-8 953	-7 414
Créances rattachées LOA	-	-
Créances douteuses LOA	18 982	16 378
Dont douteux compromis	17 046	14 847
Provisions LOA	-14 211	-12 744
TOTAL	635 175	534 038

Note 5. Immobilisations corporelles et incorporelles

(En milliers d'euros)

	31.12.2022	AUGMENTATION	DIMINUTION	31.12.2023
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Montant brut	47 880	5 534	-586	52 828
Amortissements	-33 579	-4 123	586	-37 116
Immobilisations incorporelles en cours	881	794	-983	692
MONTANT NET	15 182	2 205	-983	16 404
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Montant brut	4 234	296	-332	4 198
Amortissements	-3 149	-406	332	-3 223
Immobilisations corporelles en cours	-	3	-	3
Dépréciations	-	-	-	-
MONTANT NET	1 085	-107	-	978

Note 6. Autres actifs

(En milliers d'euros)

	31.12.2023	31.12.2022
Débiteurs divers	8 833	9 310
Autres stocks et assimilés	-38	114
Débiteurs groupe	-	-
Etats impôts	9 721	8 120
TOTAL	18 516	17 544

Le poste débiteurs divers comprend principalement :

- la provision surcommission assurance pour 6 028 milliers d'euros au 31.12.2023 contre 5 500 milliers d'euros au 31.12.2022.
- les refacturations de prestations à recevoir (factures impayées et provisions de prestations) pour 442 milliers d'euros au 31.12.2023 contre 689 milliers d'euros au 31.12.2022.
- les dépôts de garantie pour 182 milliers d'euros au 31.12.2023 contre 302 milliers d'euros au 31.12.2022.
- la provision de contregarantie Arkéa pour 1 981 milliers d'euros au 31.12.2023 comme au 31.12.2022

Note 7. Comptes de régularisation – Actif

(En milliers d'euros)

	31.12.2023	31.12.2022
Valeurs à l'encaissement	203	3
Charges constatées d'avance	466	420
Produits à recevoir	9 877	5 955
Comptes de régularisation divers	7	5
TOTAL	10 553	6 383

Note 8. Dettes envers les établissements de crédit

(En milliers d'euros)

	31.12.2023			31.12.2022		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires	-	18 050	18 050	-	40 615	40 615
Emprunts et valeurs données en pension	-	3 095 000	3 095 000	-	2 977 000	2 977 000
Dettes rattachées	-	25 255	25 255	-	9 226	9 226
TOTAL	-	3 138 305	3 138 305	-	3 026 841	3 026 841

Note 9. Opérations avec la clientèle - Passif

(En milliers d'euros)

	31.12.2023			31.12.2022		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires	15 509	-	15 509	15 322	-	15 322
TOTAL	15 509	-	15 509	15 322	-	15 322

Note 10. Autres Passifs

(En milliers d'euros)

	31.12.2023	31.12.2022
Dépôts de garantie reçus sur instruments financiers	264	356
Etat	5 926	6 281
Rémunérations dues au personnel	9 532	7 448
Charges sociales	572	3 286
Divers	39 171	41 649
TOTAL	55 464	59 020

Note 11. Comptes de régularisation – Passif

(En milliers d'euros)

	31.12.2023	31.12.2022
Produits constatés d'avance	33 336	24 810
Charges à payer	2 023	3 414
Comptes de régularisation divers	265	720
TOTAL	35 624	28 944

Note 12. Provisions

(En milliers d'euros)

	31.12.2022	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	31.12.2023
Provisions pour risques	727	1 354	-1 043	-	-	1 038
- Opérationnels	727	1 354	-1 043	-	-	1 038
- Créances clientèles	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques Hors Bilan	-	36	-16	-	-	20
Provisions pour charges	1 783	502	-801	-341	-	1 142
- Opérationnelles	413	435	-118	-341	472	860
- Exploitation	1 370	67	-683	-	-472	282
Provisions MMB	1 766	16	-37	-	-	1 746
- Médailles du travail	265	-	-37	-	-	228
- Indemnités de fin de carrière	1 501	17	-	-	-	1 518
Provisions Impôts	629	-	-260	-369	-	-
TOTAL	4 905	1 908	-2 157	-710	-	3 946

La provision pour engagements de retraite est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées et tient compte d'hypothèses démographiques, de taux de rotation des effectifs, d'augmentations des salaires, de taux d'actualisation et d'inflation. En particulier, les calculs réalisés intègrent un taux d'actualisation entre 3,38% à 3,42%. Ce taux est déterminé en référence à l'indice iBoxx corporate AA 10+ eurozone basé sur des obligations privées. Les calculs intègrent également un taux de rotation des effectifs compris entre 0 % à 7.56 % et un taux de revalorisation des salaires brut d'inflation compris entre 2.52 % à 2.99 % Les engagements sont évalués sur la base des tables de mortalité TH00-02 et TF00-02 pour la phase de constitution de l'engagement et des tables de mortalité TGH05 et TGF05 pour la phase de restitution des rentes.

Note 13. Dettes subordonnées

(En milliers d'euros)

Dettes subordonnées	Taux	Date émission	Montant
Emprunts participatifs à durée indéterminée	Euribor 3 mois + 0,5%	31/12/1997	3 354
	Euribor 3 mois + 1%	20/12/2002	10 000
	Euribor 3 mois + 0,75%	30/12/2004	14 475
	Euribor 3 mois + 0,70%	30/12/2005	20 000
	Euribor 3 mois + 3,35%	28/12/2018	14 000
Intérêts courus sur emprunts participatifs à durée indéterminée			13
TOTAL			61 842

Note 14. Capitaux propres hors FRBG

(En milliers d'euros)

	Début d'exercice	Affectation résultat exercice précédent	Variation de l'exercice	Fin d'exercice
CAPITAL	58 000	-	152 000	210 000
PRIME D'EMISSION	16 811	-	-16 811	-
TOTAL RESERVES	5 585	215	-	5 800
Réserve légale	5 585	215	-	5 800
PROVISIONS REGLEMENTEES	-	-	-	-
REPORT A NOUVEAU	60 558	10 558	-5 189	65 927
RESULTAT DE L'EXERCICE	10 773	-10 773	8 257	8 257
Dividendes versés	-	-	-	-
TOTAL	151 727	-	138 257	289 984

Le capital est composé de 21 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10€.

Note 15. Ventilation de certains actifs / passifs selon leur durée résiduelle

(En milliers d'euros)

	D<3 mois	3M<D<1an	1an<D<5ans	D>5ans	Dettes et créances rattachées	Total
ACTIF						
Créances sur établissements de crédit	73 097	-	-	-	-	73 097
à vue	73 097	-	-	-	-	73 097
à terme	-	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	248 625	445 261	1 367 089	799 483	11 490	2 871 948
créances commerciales	-	-	-	-	-	-
autres concours à la clientèle	248 625	445 261	1 367 089	799 483	11 490	2 871 948
comptes ordinaires débiteurs	-	-	-	-	-	-
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit	278 050	750 000	1 975 000	110 000	25 255	3 138 305
à vue	18 050	-	-	-	-	18 050
à terme	260 000	750 000	1 975 000	110 000	25 255	3 120 255
Opérations avec la clientèle	15 509	-	-	-	-	15 509
autres dettes	15 509	-	-	-	-	15 509
à vue	15 509	-	-	-	-	15 509
à terme	-	-	-	-	-	-

Note 16. Engagements de l'activité bancaire

(En milliers d'euros)

	31.12.2023	31.12.2022
Engagements donnés	500 150	531 286
Engagements de financement	498 169	531 286
en faveur des établissements de crédit	-	-
en faveur de la clientèle	498 169	531 286
Engagements de garantie	1 981	-
d'ordre d'établissements de crédit	-	-
d'ordre de la clientèle	1 981	-
Engagements reçus	158 466	155 912
Engagements de financement	15 000	15 000
reçus des établissements de crédit	-	-
autorisation découvert reçue Groupe	15 000	15 000
Engagements de garantie	143 466	140 912
reçus des établissements de crédit	36 556	34 235
reçus de la clientèle	106 910	106 677

Note 17 . Intérêts, produits et charges assimilés

(En milliers d'euros)

	31.12.2023		31.12.2022	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit	3 200	-53 538	1 504	-17 711
Opérations avec la clientèle	89 834	-	79 388	-
TOTAL	93 034	-53 538	80 892	-17 711

Note 18. Produits et charges sur opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat

(En milliers d'euros)

	31.12.2023	31.12.2022
Produits sur opérations de crédit bail et LOA	190 207	160 946
- Loyers reçus	174 277	146 165
- Plus value sur cession	26 335	24 308
- Intérêts de retard sur créances douteuses	182	52
- Impact intérêts douteux (dotation, reprise)	-1 210	-770
- Commissions d'apporteurs d'affaires	-16 263	-13 835
- Autres produits	6 886	5 026
Charges sur opérations de crédit bail et LOA	-168 859	-148 770
- Dotations aux amortissements des immobilisations	-161 080	-140 726
- Moins value sur cession	-7 583	-7 854
- Autres charges	-196	-190

Note 19. Commissions

(En milliers d'euros)

	31.12.2023		31.12.2022	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations hors bilan avec les établissements de crédit	-	-72	-	-60
Opérations sur moyens de paiement	-	-60	1	-73
Rémunérations d'intermédiaires	-	-437	-	-384
Convention assurances	36 441	-	34 015	-
Prestations de services financiers	-	-	-	-
Autres charges et produits	1 492	-225	1 442	-235
TOTAL	37 933	-794	35 458	-752

Note 20. Autres produits et charges d'exploitation bancaire

(En milliers d'euros)

	31.12.2023		31.12.2022	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Activités bancaires	791	-	955	-3
Autres	780	-507	660	368
Provisions risques et charges d'exploitation	459	-501	329	-1 099
TOTAL	2 030	-1 008	1 944	-734

Note 21. Charges générales d'exploitation

(En milliers d'euros)

	31.12.2023	31.12.2022
Frais de personnel	-35 396	-37 204
Salaires et traitements	-21 795	-21 392
Charges sociales	-9 974	-10 232
dont charges de retraite	-1 748	-1 745
Intéressement et participation	-2 325	-3 206
Dotations et reprises afférentes	70	-967
Impôts et taxes afférentes	-1 372	-1 407
Autres frais administratifs	-26 847	-28 874
Impôts et taxes	-1 256	-1 833
Services extérieurs	-26 563	-26 719
Charges refacturées	134	217
Autres charges d'exploitation	838	-539
TOTAL	-62 243	-66 078

Ventilation des effectifs du personnel salarié

	31.12.2023	31.12.2022
	Personnel salarié	Personnel salarié
Employés	199	203
Cadres	252	250
TOTAL	451	453

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance Financo s'est élevée à 21 K€ brut en 2023 (contre 15 K€ en 2022).

Note 22. Coût du risque

		(En milliers d'euros)	
		31.12.2023	31.12.2022
CREANCES	Dotations	-81 339	-84 023
	Reprises utilisées	36 490	41 417
	Reprises devenues disponibles	52 239	50 443
	Récupération sur créances amorties	7 186	14 968
	Créances irrécouvrables couvertes	-35 431	-39 293
	Créances irrécouvrables non couvertes	-1 480	-2 082
	SOLDE	-22 335	-18 570

Note 23. Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(En milliers d'euros)

	Dotations aux dépréciations	Moins-values de cessions	Reprises des dépréciations	Plus-values de cessions	31.12.2023
Immobilisation corporelles et incorporelles	-	-566	-	-	-566
TOTAL	-	-566	-	-	-566

Note 24 . Impôt sur les bénéfices

(En milliers d'euros)

	31.12.2023	31.12.2022
Charge fiscale courante hors apport des filiales intégrées	-10	-1 543
Créance de carry back	-	-
Charge fiscale différée nette et divers	369	-568
TOTAL	359	-2 111
Résultat avant impôt, résultat exceptionnel et FRBG	9 899	22 897
TAUX EFFECTIF	3,63%	-9,22%
Déficits reportables	40 576	41 985

Note 25. Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées

(En milliers d'euros)

	31.12.2023	31.12.2022
Dotations au FRBG	-2 000	-10 000
Reprises au FRBG	-	-
TOTAL	-2 000	-10 000

Note 26. Comptes consolidés

Financo n'a ni contrôle exclusif, ni influence notable dans aucune entreprise. Il n'y a donc pas lieu, pour elle, de présenter des comptes consolidés. Ses comptes sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de Crédit Mutuel Arkéa, situé au 1, rue Louis Lichou 29480, Le Relecq Kerhuon.

Les états financiers consolidés sont consultables sur le site de Crédit Mutuel Arkéa, à savoir, http://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/ecb_5034/fr/rapports-annuels

Note 27. Intégration Fiscale

La société est comprise dans le périmètre de l'intégration fiscale de Crédit Mutuel Arkéa dont la société mère est Crédit Mutuel Arkéa depuis le 01/01/2010. En matière d'impôt sur les sociétés, conformément aux termes de la convention d'intégration fiscale, l'impôt est déterminé par la filiale, comme en l'absence d'intégration fiscale. Le montant ainsi calculé, déductions faites des avoirs fiscaux et crédits d'impôts éventuels, est dû à la société mère.

Note 28. Rapport de Gestion

En application du règlement ANC 2014-07, le rapport de gestion est tenu à la disposition du public à l'adresse suivante :

FINANCO
335 rue Antoine de Saint Exupéry
Zone de Prat Pip Nord
29490 GUIPAVAS

Note 29. Evénements post clôture

Néant.